

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de SAINTE-POLE

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

Date de la convocation : 17 janvier 2022

Date d'affichage : 25 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de François PHILIPPE, maire.

Présents : ARCHAMBAULT Catherine, BELCOUR Stéphane, CHARLES Rémy, DEMANGE Stéphanie, FABER Véronique, HELF Julien, MOUGENOT David, PHILIPPE François, PUFALT Rémy, TAILLEFUMIER Christelle

Représentés : DUCARO Laurent par ARCHAMBAULT Catherine

Secrétaire : Madame FABER Véronique

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20220121\_1 - Etude restauration hydromorphologique de la Blette - choix du meilleur scénario

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	10	10	0	1	0

Lors du conseil municipal du 3 décembre 2021, la chargée de mission à la CCVP, a présenté le programme prévisionnel d'opération de maîtrise d'œuvre relatif à l'étude de restauration hydromorphologique de la rivière.

Il est demandé au conseil municipal de retenir un scénario afin de mener une étude approfondie de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de retenir le scénario n°2 avec les éléments techniques suivants :

- Suppression totale de l'ouvrage d'alimentation de l'étang sous Launoy.
- Prolongement du lit mineur vers l'amont, au sein des parcelles forestières, afin de rattraper le niveau topographique de l'étang.
- Positionnement d'un seuil latéral (berge en rive droite), visant à alimenter le canal d'alimentation de l'étang (lui aussi prolongé).
- L'alimentation de l'étang se fera à partir d'un débit > débit de réserve (= débit minimal permettant la vie des espèces aquatiques dans le cours d'eau).
- Option : création de mares au sein des parcelles forestières en rive gauche, mises en eau à partir d'un événement hydrologique déterminé (e.i. crue annuelle), visant à diminuer le débit transitant dans le chenal à l'aval et de protéger les riverains des inondations. Le débordement récurant du lit mineur est volontaire et le chenal sera dimensionné en conséquence. Les mares apporteront des zones d'habitats pour de nouvelles espèces : Intérêt écologique élevé.
- Sur la partie aval, un bras de décharge sera créé de la même manière que la variante 2 du scénario 1, afin de répondre aux problématiques d'inondations sur le secteur.

Annexe le dossier technique.

20220121\_2 - Dispositif d'assainissement non collectif des bâtiments communaux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Vu les travaux de rénovation thermique des bâtiments et logements communaux,

Vu que les fosses septiques implantées dans la cave du logement presbytère et à l'arrière de la salle communale ne sont plus conformes,

Vu la création d'un vestiaire dans la chaufferie destiné à l'employé communal avec implantation d'un WC et d'une douche,

Vu la possibilité de regrouper ces différentes évacuations en une seule et d'y traiter les eaux usées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De regrouper toutes les évacuations des eaux usées des bâtiments et logements communaux et d'installer une filière d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur,

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette filière.

20220121\_3 - demandes de subventions ETAT DETR DSIL

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Vu les travaux de rénovation thermique des bâtiments et logements communaux, (...)

Sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR DSIL 2022 ;

S'engage à inscrire les dépenses inhérentes à ces travaux au BP 2022 ;

S'engage à maintenir les ouvrages en bon état.

20220121\_4 - demandes de subventions DEPARTEMENT COMMUNES FRAGRILES

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Vu les travaux de rénovation thermique des bâtiments et logements communaux, (...)

Sollicite une subvention du département au titre communes fragiles 2022 ;

S'engage à inscrire les dépenses inhérentes à ces travaux au BP 2022 ;

S'engage à maintenir les ouvrages en bon état.

20220121\_5 - demandes de subventions AGENCE DE L'EAU

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	11	11	0	0	0

Vu les travaux de rénovation thermique des bâtiments et logements communaux, (...)

Sollicite une subvention auprès de l'agence de l'eau ;

S'engage à inscrire les dépenses inhérentes à ces travaux au BP 2022 ;

S'engage à maintenir les ouvrages en bon état.

#### Questions diverses

Application intramuros : La communauté de communes de Vezouze en Piémont adhère pour ses communes au dispositif de l'application INTRAMUROS. Cette application permet entre autres de suivre les actualités de sa commune, mais aussi de son bassin de vie.

Les conseillers ont téléchargé l'application et la population sera invitée à en faire de même (pour ceux équipés de smartphones) lors d'une campagne d'information.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à SAINTE-PÔLE, les jours, mois et an susdits

Le maire,

François PHILIPPE

